

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2018/81

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 80 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

OBJET : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET GENERAL 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu délibération n°DC2018/25 du 26/03/2018 concernant l'affectation des résultats au budget 2018 ;

Considérant qu'après échanges avec les services de l'Etat, il convient de modifier l'affectation des résultats du budget principal en intégrant le montant des restes à réaliser (91 578,91 €) au 1068, excédents de fonctionnement capitalisés ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 10/09/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification des résultats au budget principal 2018 comme suit :

Compte 002 : Recettes de fonctionnement – excédent de fonctionnement reporté : 6 900 121,03 €

Compte 001 : Dépenses d'investissement –Déficit d'investissement reporté : 455 442,44 €

Compte 1068 : Dépenses d'investissement – Excédents de fonctionnement capitalisés : 547 021,35 €

- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président

Francis SIGNORET